

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 03/05/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusés : J-Marie LEWANDOWSKI, Fabrice OREGLIA

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

COMPETITION SENIORS – CORRESPONDANCE

FC THUIR : du 02/05/22, demandant à jouer le match D1 THUIR / BAHO-PEZILLA N°23529110 du 08/05/22, le Samedi 07/05 à 18h00. Compte tenu du classement (BAHO-PEZILLA 1er et THUIR 2ème) et sans accord du club adverse ; la Commission passe à l'ordre du jour (Art. 6 des Ep. Off.).

FC ALBERES-ARGELES : du 03/05/22, demandant le report du match de ½ FINALES de Coupe du Roussillon du 22/05/22 USEPMM / ALBERES-ARGELES N°24490937 (l'équipe 1 dispute un match de Championnat N3 à cette date – Art. 3 du Règlement de la CR SENIORS). Cette rencontre est reportée au jeudi 26/05/22 dernier délai (ou en semaine avant cette date sur accord écrit des 2 clubs).

US BOMPAS : du 03/05/22, demandant à jouer le match D2 du 08/05 BOMPAS / RF CANOHES TOULOUGES à 13h00 au lieu de 15h00. Compte tenu que cette rencontre est la seule à se dérouler sur le stade et que le club adverse n'a pas donné son accord, la Commission dit que ce match doit se jouer à l'heure réglementaire de 15h00 (Art. 6 et 10 des Ep. Off.).

COMPETITION SENIORS - AMENDES

ENT. SALANCA PIA : **100€** - forfait d'équipe pour le match D3 SALANCA-PIA 2 / HAUT VALLESPER (2ème forfait).

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
R. SANCHEZ